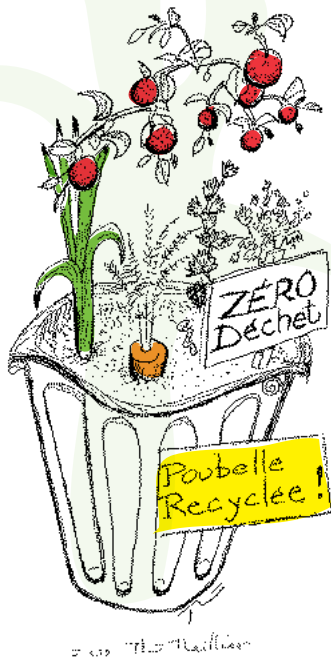


Objectif zéro déchet!

PAR LA COMMISSION DÉCHETS (FRAPNA ET ASSOCIATIONS PARTENAIRES)



Attention ! L'article suivant comporte de nombreux sigles malgré notre désir d'utiliser seulement des mots recyclables. C'est un des défauts de notre société qui génère de multiples façons de gaspiller nos ressources et qui tente d'inventer de multiples façons de dissimuler nos déchets. Ne vous laissez pas décourager, nous traitons ici d'un sujet important sur lequel nous devons tous réagir. 🗑️

Cachez ces déchets que je ne saurais voir!

Le projet de **plan Drôme-Ardèche de prévention et de gestion des déchets non dangereux** (les DND 🗑️), a été élaboré sur les 2 départements et approuvé par les conseils départementaux le 11 décembre 2014. Il doit être soumis à une enquête publique avant sa mise en œuvre: chaque citoyen peut s'exprimer.

Notre avis: Les associations souhaitent le « zéro déchet ». Les matières non renouvelables du sous-sol s'épuisent, les déchets enfouis polluent. Il faut utiliser désormais des ressources régénérables pour préserver la vie des générations futures.

Un bon plan ?

Ce plan doit fixer les objectifs, à l'horizon 2027, de la politique des déchets dans les 2 départements, avec une feuille de route qui s'impose à toutes les collectivités territoriales concernées et à leurs concessionnaires. Actuellement, **944 000 tonnes de déchets produits** dont:

- 58 % de déchets d'activités économiques (DAE 🗑️),
- 41 % de déchets ménagers et assimilés (DMA 🗑️),
- et 1 % de déchets d'assainissement (matière sèche).

En 2010, ces déchets sont valorisés pour moins de 40 % !

Notre avis: Le projet se limite malheureusement à respecter les directives européennes et les lois Grenelle. Il admet la croissance de la consommation matérielle comme une hypothèse incontournable de notre fonctionnement, soit près d'un million de tonnes de déchets sur l'Ardèche et la Drôme !

Changement non prévu dans les douze ans qui viennent !

Pour les habitants :

- Le projet de plan imposerait pour chaque habitant, de diminuer sa quantité d'ordures ménagères de 347 kg par an à 277 kg par an. Pour cela, le réemploi, la réparation, le compostage de proximité, et l'évolution des comportements seront favorisés.
- Le taux de recyclage (valorisation matière) devra passer de 35 % à 59 %.

Notre avis: il est inadmissible de tolérer une réduction de la « production » d'ordures ménagères de 20 % seulement. Ces objectifs sont beaucoup trop modestes ! Notre société est capable, avec des plans de communication et des actions plus volontaristes, de faire beaucoup mieux. En 2011, les épines drômoises publiaient le témoignage de particuliers qui ne rejetaient désormais que 50 kg de déchets par an et par habitant dans leur poubelle grise !

Pour les professionnels :

- Il est prévu de stabiliser la production des déchets d'activités économiques (DAE) par habitant, en encourageant la promotion de la réparation, la lutte contre le gaspillage alimentaire (restauration collective, grande distribution), l'exemplarité des établissements publics, et les exigences dans la commande publique.
- La valorisation matière et organique (hors BTP 🗑️, agriculture et agro-alimentaire), devra passer de 64 % actuellement, à 75 %, grâce à l'obligation de tri à la source pour les producteurs de bio-déchets.

Notre avis: il faut que les producteurs de bio-déchets atteignent le 100 % de tri à la source. La moyenne générale de 75 % pour tous les professionnels n'est pas significative.

Pour les déchets d'assainissement :

- Les boues des collectivités seront recyclées localement à 70 % en agriculture, en l'état ou après compostage.
- Les matières de vidange seront conduites en station d'épuration.
- Des filières spécifiques seront créées pour les graisses.
- Les boues non valorisables en agriculture seront incinérées.

Notre avis : Pourquoi attendre encore 12 ans ? Pourquoi ne pas pousser la méthanisation, source importante d'énergie renouvelable ?

Avec quelle organisation ?

Les hypothèses retenues prévoient une augmentation du tonnage total de 10 % (1 043 000 tonnes), avec une population progressant de 15 %. Parallèlement, les besoins de traitement des déchets résiduels devraient baisser de 592 000 à 450 000 tonnes.

Le projet de plan retient pour principes la hiérarchie des modes de traitement :

- 1 Prévention**
- 2 Réutilisation**
- 3 Recyclage**
- 4 Valorisation énergétique**
- 5 Élimination ;**

Il n'y aura pas d'incinération et d'enfouissement d'ordures ménagères brutes. L'enfouissement sera limité aux déchets ultimes.

Notre avis : bien que cette hiérarchie soit annoncée en début de plan, les orientations prises ne correspondent pas à cette logique dans la mesure où les efforts de prévention sont largement insuffisants.

Pour le traitement biologique des fractions collectées séparément :

Le plan prévoit de nouvelles unités de compostage en particulier en Ardèche, des unités de compostage ou méthanisation de boues pour 25 000 tonnes par an, une ligne dédiée aux bio-déchets des gros producteurs associée à un site du SYTRAD, et des unités de méthanisation sous réserve de solutions pour le digestat.

Pour le tri des matériaux recyclables : La capacité existante serait suffisante pour la période du plan.

Pour le prétraitement des déchets résiduels (OMr) : Quatre syndicats intercommunaux gèrent les ordures ménagères résiduelles (OMr) en Drôme-Ardèche : le SYTRAD (nord Drôme Ardèche), le SYPP (sud Drôme Ardèche), le SIDOMSA et SICTOBA (sud de l'Ardèche). Le SYTRAD a lancé trois Centres de Valorisation Organique (CVO) dont la capacité est supérieure à celle du plan et s'avère d'un fonctionnement difficile. Le SYPP n'a pas lancé de projets d'envergure.

Pour les DAE résiduels et les résidus de déchetteries :

Il est prévu de créer plusieurs unités de fabrication de Combustibles Solides de Récupération (CSR) pour transformer les 73 700 tonnes de déchets combustibles répondant aux besoins du plan.

Pour le traitement des déchets résiduels :

- Les centres d'enfouissement sont tous en Drôme et ont une capacité limitée dans le temps. Dans ce département, il entre plus d'ordures ménagères qu'il n'en sort. Le plan vise à réduire cette anomalie d'autant que le site d'enfouissement ardéchois de Grospierres sera fermé et les 4 sites drômois de Saint-Sorlin, Donzère, Chatuzange-le-Goubet et Roussas seront étendus.
- Le plan prévoit la création d'unités de valorisation énergétique des CSR
- L'incinération des boues de Valence et Romans sera poursuivie dans les installations existantes surcapacitaires.
- Si de nouvelles capacités de traitement apparaissent nécessaires, le plan prévoit de les installer prioritairement en Ardèche.



Notre avis : Le SYPP ne respecte pas les normes européennes demandées visant 45 % de recyclage. La FRAPNA s'interroge sur ces combustibles solides de récupération. Dans le contexte de la crise énergétique, si l'on considère les déchets comme des combustibles va-t-on être encouragé à en produire moins ? Comment


gérer les résidus de ces combustions très incomplètes ? La Drôme est-elle l'exutoire de la Région Rhône-Alpes ? Le plan constate le déséquilibre entre l'Ardèche et la Drôme mais n'a pas de solution...

Pour la FRAPNA Drôme il faut sortir des sentiers battus

Le projet de plan se situe dans la lignée des directives négociées à Bruxelles, en visant la poursuite d'efforts précédents, mais sans changement de cap et avec des moyens qui ne sont que partiellement définis. **La prévention est présentée comme un enjeu fort pour le plan, mais n'est pas réellement déclinée.**

Les déchets sont-ils une fatalité des temps modernes ?

Même si la « production » de déchets municipaux en Europe tend à régresser sous les 500 kg par habitant et par an, elle reste le double de celle des années 60 ! D'où vient ce

qui finit dans ma poubelle ? En amont du consommateur, les producteurs et distributeurs proposent toujours plus de produits avec des emballages non recyclables (ex : plastiques hors flaconnage), toujours plus de courriers non adressés (COUNAs ) , et encore plus de publicités acheminées grâce à des fichiers empruntés. Pourquoi concevoir encore des petits équipements à obsolescence programmée voire

difficilement réparables ? Quelle information pour le consommateur, quel est son rôle ?

Mieux on trie, mieux on valorise !

Pour réduire la poubelle grise (les ordures ménagères résiduelles), il faut donc jeter moins. Tout doit partir en déchetteries avec une collecte séparative améliorée et surtout le développement du compostage à domicile ou par quartier. En animant la coopération avec les citoyens et en améliorant le dispositif de collecte et de tri, des communes ont déjà réussi à réduire sensiblement le tonnage d'ordures ménagères. Parallèlement, les aides d'Eco-Emballages et la vente de matériaux triés de meilleure qualité ont permis de diminuer leur facture.

Il faut favoriser les comportements vertueux et mettre en place une redevance incitative proportionnelle au poids des ordures ménagères.

Mettre en place une redevance incitative

Les coûts des ordures doivent être transparents pour tous les citoyens (Coûts fixes, coûts variables). Quelles incidences pour une diminution de 10 %, 20 %, 30 % ? Quelles conséquences sur les redevances ? Quels engagements des sociétés privées sur les factures si les quantités d'ordures diminuent ?

Actuellement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est indexée à la taxe foncière...

Les communes et leurs syndicats sont-ils dans les starting blocks ?

La Drôme affiche des stratégies différentes au Nord et au Sud :

- Le Sytrad s'est engagé dans un programme conséquent de valorisation organique mais rencontre un certain nombre de difficultés techniques. Les centres de valorisation organique extraient les matières fermentescibles des poubelles grises. Tout y est mélangé et la qualité du compost produit est donc insuffisante pour être utilisable en agriculture. Il faudrait donc séparer les bio-déchets à la source avec des filières de ramassage spécifiques. Hélas, le SYTRAD ne suit pas cette voie et a décidé dans son dernier comité syndical « d'améliorer » la qualité du compost obtenu en injectant des déchets verts déjà triés pour diluer les toxiques ! Les habitants sont déresponsabilisés et ne s'engagent pas dans une démarche de prévention.



Le fonctionnement défectueux des centres de valorisation organique occasionne des surcoûts énormes, l'augmentation de la grille tarifaire finalement adoptée par les élus ne garantit en rien une maîtrise des coûts de traitement dans les années à venir.

- Le SYPP ne fait rien pour valoriser les déchets et continue à les enfouir sur le site de la COVED à Roussas. Celui-ci sera pourtant saturé dans 3 ou 4 ans ! Les habitants payent moins cher dans l'immédiat, mais auront de lourdes conséquences environnementales et financières à court terme.

Il y a urgence à mettre en chantier les équipements alternatifs pour le Sud et à repenser le schéma du Nord pour assurer sa viabilité.

Quid de l'économie circulaire ?

Le plan retient l'objectif d'un taux de 75 % pour la valorisation des déchets des professionnels, soit strictement l'application de la loi Grenelle 1, en souhaitant un développement des déchetteries professionnelles. Il faut aller au-delà, en soutenant des projets d'économie circulaire qui ne naîtront pas spontanément. En généralisant avec l'appui des CCI les audits « déchets » indiquant les déchets produits régulièrement par les entreprises par bassin de proximité géographique, et en les publiant à intervalles réguliers, des connexions pourront être établies. Au lieu de déchetteries, grâce à internet, nous pourrions mettre en place des ressourceries/recycleries professionnelles en circuit court, avec une meilleure valorisation.



Enfouissement ?..
Quel enfouissement ?
The Thuillier

Que faire ?

Nous sommes tous concernés : citoyens et consommateurs vigilants, producteurs et distributeurs, collectivités locales et les concessionnaires en charge des déchets. N'attendons pas que la technologie apporte la solution miracle. Il faut privilégier la prévention, la réutilisation, la régénération, et éviter l'enfouissement, l'incinération et autres illusions technologiques.

Nous invitons chacun, dans sa commune, à participer activement à **l'enquête d'utilité publique du 1^{er} juin au 9 juillet**, et à interpeller les élus. La FRAPNA est à votre disposition pour vous fournir des informations utiles sur ce sujet majeur : RDV au siège de l'association à Valence pour mutualiser le mardi 16 juin à 18h (signaler sa participation par téléphone ou par mail.)



Avec l'enfouissement et l'incinération des déchets nous polluons et dégradons massivement nos environnements et paysages.

La seule politique en conformité avec notre engagement et nos intérêts vitaux doit donc avoir pour objectif « zéro déchet non régénéré ou recyclé » à très court terme.